

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1212

présenté par  
M. Vercamer

à l'amendement n° 128 (Rect) de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 35**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« stratégique »,

insérer les mots :

« composé notamment de représentants des ordres des professionnels de santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à associer les représentants des ordres des professionnels de santé au conseil stratégique chargé de formuler des propositions sur les innovations dans le système de santé. L'apport de leur expertise est important.